



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 23 février 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Mons, ce 29 janvier.* (1) « . . . . Samedi 29 février, le maréchal-de-camp Ferriere, commandant la ville de Mons, ordonna, en exécution du décret du 15 décembre, à tous les habitans de s'assembler le 11 à huit heures du matin, à l'église de Sainte-Vaudru, pour émettre leur vœu sur le genre de gouvernement qu'ils vouloient adopter. Cette question en étoit une des plus intéressantes qui pût jamais se présenter à une nation que l'on veut rendre à la liberté ; elle devoit être sérieusement examinée, & discutée avec tout le calme & la tranquillité qu'exigeoit l'importance du sujet.

» Un nombre considérable de citoyens honnêtes s'étoient rendus à l'assemblée, & attendoient en silence le moment d'énoncer leur opinion ; malheureusement . . . s'y trouvoient aussi quoiqu'en petit nombre, des citoyens armés de sabres & de poignards.

» Le maréchal-de-camp Ferriere, à qui une partie de l'assemblée avoit témoigné ses justes inquiétudes sur l'emploi que l'on pourroit faire de ces armes, tâcha de les calmer & monta à la tribune avec trois commissaires français : il y parla de notre réunion à la France ; des voix s'élevèrent contre cette réunion, & demandèrent le maintien des loix du pays & son indépendance ; mais elles furent bientôt étouffées.

» On agita les bonnets rouges, signal convenu ; à l'instant les sabres se levèrent sur les têtes de tous ceux que l'on soupçonnoit contraires à cette réunion ; ils voulurent s'évader ; un détachement des chafseurs Belges & Liégeois, postés à l'une des portes de l'église, fit feu sur eux, & plusieurs furent victimes de cette barbarie méditée & ordonnée.

» Au milieu de ce tumulte & des excès, il se trouva un homme assez courageux pour protester contre l'illégalité de l'assemblée ; il réclama les formes des assemblées primaires de France ; il demanda qu'il s'en tint une nouvelle par section ; & qu'on y recueillît les suffrages par scrutin. Les

(1) Cette lettre nous a été envoyée sans signature,

commissaires parurent un moment déferer à sa demande & avouer l'irrégularité de l'assemblée. Tout fut inutile... Et l'on décida à coup de sabres & de fusils, qu'il falloit demander la réunion.

» Il est parti aujourd'hui plusieurs détachemens des chasseurs Belges pour aller protéger dans les campagnes la même liberté des suffrages : Si la convention, contraire à ses propres principes, acceptoit la demande de réunion faite en ces formes, elle prouveroit à l'univers entier, qu'elle n'a agi envers les Hennuyers qu'en conquérant, qu'en maître absolu, en despote.

F R A N C E.

Paris. Beurnouville a dit à la convention, que sous quinze jours l'ennemi arriveroit sur nos frontières. Des nouvelles particulières annoncent qu'il n'en est qu'à quatre lieues. On prétend que l'Autriche & la Prusse auront plus de quatre cents mille hommes, que le supplice de Louis XVI & les menaces continuelles qu'on a faites à toutes les têtes couronnées de ne poser les armes que lorsque le dernier des rois sera guillotiné, a enflammé la fureur des monarches. La triple alliance, avant de commencer ses attaques, a voulu ne point laisser derrière elle de foyer de contre-révolution. Les Polonois, braves & belliqueux, appelloient depuis quelque temps les Français à leurs secours; mais comment franchir trois cents lieues de pays pour leur prêter une main secourable? Tout est possible à qui veut devenir libre. La Russie, la Prusse & l'Empire ont jugé plus expédient de se partager le reste de ce royaume, qui a figuré jadis avec tant d'éclat dans l'Europe. Déjà en 1772, ces puissances s'en étoient appropriées les plus belles provinces. Les Polonois n'attendoient que l'occasion de reprendre leur énergie; la révolution de France leur promettoit que le temps n'en étoit pas éloigné. Pour leur faire perdre à jamais cet espoir, Catherine, François & Guillaume les ont subjugués sans peine; & les Français, qui comptoient trouver en eux des alliés, ne peuvent plus en espérer aucun, puisque les Belges, les Piémontois & les Nicards ont préféré partager leurs périls & concourir à leur gloire.

§. MilCent le Créole avoit établi, l'année dernière, un journal très-estimé par sa rédaction. Le désir de répandre de plus en plus ses opinions patriotiques, lui avoit fait offrir sa plume aux Jacobins, qui l'avoient acceptée; aux Jacobins qui, en récompense, lui avoient promis de le soutenir &

de lui procurer un très-grand nombre d'abonnés; il a terminé son journal sans avoir vu réaliser leur promesse, & sûrement avec beaucoup de perte. Leçon pour ceux qui désireroient s'affilier à cette société célèbre, & en général pour tous les journalistes qui ne doivent jamais adopter aucun parti ni secte, s'ils veulent avoir des succès. Les lecteurs indifférens s'ennuyent de la partialité; ceux qui adoptent l'opinion dominante désirent connoître leurs adversaires, & ceux qui veulent lutter contre le système en vigueur, courent le risque d'être la victime de leur prépondérance; ainsi, impartialité & vérité, voilà le cachet des succès. Nous désirons que nos lecteurs ne voient dans nos écrits que cette morale en pratique.

§. Des lettres de Bruxelles, du 17, apprennent que les commissaires de la Belgique ont mis en état de réquisition les départemens limitrophes de ces contrées. Les premières bombes ont été jetées aujourd'hui sur Maestrick, dont les habitans ont forcé les émigrés de défendre les avant-postes. D'Autichamp marche à leurs têtes.

§. Les Français viennent d'établir un camp sur le territoire hollandais, entre Berg-op-Zoom & Breda.

§. Le conseil-général de la commune a entendu hier une pétition des ouvrières blanchisseuses de Paris, qui a été l'occasion d'un très-grand mouvement. Ces dames sont venues se plaindre des épiciers qui, disent-elles, se sont tellement coalisés pour accaparer le savon, que cette denrée qui ne couloit que 12 sols il y a peu de temps, est aujourd'hui portée à 30 : les dames blanchisseuses ont prié le conseil de vouloir bien aviser aux moyens de faire baisser le prix du savon, si l'on veut qu'elle puissent vivre & continuer de blanchir le public.

Les pétitionnaires ayant cessé de parler, M. Chaumet a pris la parole : « Nous avons détruit, s'est-il écrié, les nobles & les Capets, il nous reste encore une aristocratie à renverser; c'est celle des riches & des boutiquiers qui accaparent les subsistances du peuple, pour le forcer à se mettre à leurs genoux; mais il faut les poursuivre & je me déclare ouvertement contre eux, quoique je sache bien que s'ils ont le dessus je serai guillotiné. Je demande que nous nous transportions à la convention, pour obtenir la peine de mort contre les accapareurs. »

M. Hébert a parlé dans le même sens que M. Chaumet, & s'en est pris aux trépassés du renchérissement de toutes les denrées, qui est une manœuvre, selon lui, des lâches partisans du traître

Capet, pour faire regretter l'ancien régime. Il s'en est aussi pris à Roland, qui, quoique déplacé, est encore derrière la toile, & fait jouer les marionnettes.

L'abbé Roux a appuyé l'avis de ses collègues; mais il a ajouté : « Si nous avons des représentans infidèles, la guillotine est-là pour les punir; & s'ils ne veulent pas, s'ils ne peuvent pas sauver le peuple, disons au peuple de se sauver lui-même, de se venger de ses ennemis (applaudissemens, trépignemens de pieds des tribunes). » C'est odieux s'écrie une voix, de provoquer ainsi l'insurrection. Je ne provoque pas l'insurrection, réplique M. l'abbé, je dis au peuple de se montrer sévère. A bas, s'écrie-t-on dans les tribunes, à bas. . . . Est-ce contre l'abbé Roux, est-ce contre celui qui l'a voit appelé à l'ordre? C'est ce que nous ne savons pas. . . . Le conseil termine cette discussion, & arrête que les blanchisseuses sont invitées à présenter dimanche une pétition dans le sens énoncé par le procureur de la commune, & que lundi le conseil, ayant le maire à sa tête, se présentera pour l'appuyer.

§. On discute à l'ordre du jour aux Jacobins, les vices du plan de constitution. Un membre a donné hier ses idées, qui, si elles se réalisent, changeront toutes celles reçues sur l'essence d'une constitution. D'abord, il veut que les députés ne soient plus que les mandataires de la Nation & non ses représentans, parce que la souveraineté étant inaliénable, elle ne peut pas se représenter; ensuite il faut détruire la mendicité; à cet effet faire disparaître la grande inégalité des fortunes; on proficra les accaparemens & les monopoles, & on déterminera la quantité d'approvisionnement qu'on pourra faire, au-delà duquel on sera réputé accapareurs; on établira un tribunal, sauve-garde de la souveraineté du peuple, qui jugera même les députés s'ils excèdent leurs pouvoirs, &c.

§. Un municipal de l'ancien régime apparemment, a demandé à la commune que Pache ne puisse pas exercer ses fonctions de maire avant qu'il n'ait rendu ses comptes du ministère de la guerre qu'il a laissés très-embrouillés. Fi donc! demander des comptes à Pache, qui, sur tant de voix, en a recueilli tant, la motion a été rejetée. On est passé à l'ordre du jour.

§. Les commissaire de service au Temple, ont proposé hier à Marie-Antoinette, à ses enfans & à sa belle-sœur, de descendre dans le jardin pour

s'y promener; les détenues ont répondu qu'elles ne passeroient pas sans peine devant la porte de défunt Louis XVI, qu'elles préféreroient rester encore quelque temps sans sortir de leur chambre, on les a engagées à monter sur la plate-forme de la grande tour, elles s'y sont refusées de même, & se sont promenées dans leurs appartemens; elles paroissent beaucoup plus tranquilles depuis quelques jours.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E :

Extrait du discours du ministre de la guerre à la convention, le 21 février.

« 60,000 volontaires ont quitté leurs drapeaux & se sont répandus dans l'intérieur pour y recevoir les caresses de leur famille. Le vuide s'en fait sentir. Je propose que tous les départemens soient invités à les faire rejoindre.

« Je présume trop bien du patriotisme des départemens maritimes, pour croire qu'ils ne s'empresseront pas de porter sur les côtes les plus abordables, les forces les plus imposantes pour repousser les brigands qui voudroient faire un débarquement; ce qu'ils n'oseroient, car l'Angleterre fait elle-même qu'elle ne le feroit pas avec du profit.

« C'est donc vers la Hollande & Mayence que nous devons diriger nos premiers moyens.

« J'en propose un qui nous fournira dans 24 heures, les 300 mille hommes qu'il nous faut, & nous ne subirons pas les retards qu'exigeroit la fabrication de 300 mille habits.

« Il n'est pas une municipalité qui n'ait des fusils, des habits en nombre proportionné aux hommes qu'elles doivent fournir.

« Je propose de faire prendre ces fusils & ces habits par ceux qui doivent marcher, en les faisant payer par le département de la guerre. Ce n'est point une atteinte à la propriété, puisqu'on ne prend que ce qui est nécessaire pour marcher à l'ennemi, & que l'on en paie la valeur.

« Je ferai compléter l'armement par le versement de 80 mille fusils qui sera fait dans les dépôts généraux.

« Nos ennemis se rassemblent, & sous quinze jour ils feront en mouvement.

« Il est urgent de porter la première levée vers la Hollande, que Dumourier va envahir, & vers l'armée de Custine, qui, fixant les Prussiens sur Mayence, fera une utile diversion.

» Il seroit bon de fondre la foule de légions formées, dans les huit légions décrétées pour les huit armées. C'est le seul moyen de les compléter, & d'éviter les abus qui se commettent. Car une foule d'intrigans, chargés de les former, ont volé jusqu'à 600 mille livres sur l'achat des chevaux.

» Je propose de n'accorder, aux officiers civils & militaires, que la quantité de rations de fourrages, égal au nombre de chevaux qu'ils auront.

» Il existe 50,000 mille matelats qui pourrissent dans les magasins : je demande que le ministre de l'intérieur me les remette, & je les ferai transporter dans les hôpitaux & dans les villes de guerre. »

*Séance du jeudi 21 février au soir.*

Cette séance, consacrée au renouvellement du bureau, a porté Dubois de Crancé à la présidence; & Mallarmé, Charlier & Julien au secrétariat.

Le frère de le Pelletier offre à la convention, un buste très-ressemblant de son frère, & le fragment d'un de ses ouvrages sur l'éducation publique. Un décret accueille l'offrande, & il a été décrété :

1°. Le buste de Michel le Pelletier sera placé dans l'enceinte où l'assemblée tient ses séances, auprès du buste de Brutus, & ceint, comme lui, d'une couronne civique.

2°. Le nom du citoyen Fleuriot, dont le buste de le Pelletier est l'ouvrage, sera consigné honorablement dans le procès-verbal.

Les offrandes patriotiques de bas, de fouliers & de culottes se succèdent. On décrète que lorsque les donations n'auront pas d'objets particuliers, les communes sont invitées de les déposer au chef-lieu des districts, pour servir à l'équipement des volontaires qui vont aux frontières;

Les assignats sont tellement en discrédit en Alsace, que les Corsets de 5 livres n'y valent que 40 sols. Les commissaires pensent qu'en acceptant le vœu de plusieurs Palatinats, & notamment celui des Deux-Ponts, d'être réunis à la France, en donnant plus d'extension à la circulation, on en élèvera la valeur. Renvoyé au comité.

*Séance du vendredi 22 février.*

On dénonce l'abbé Faucher, qui a refusé d'installer un curé qui s'est marié. On se plaint qu'il vient

d'envoyer une instruction pastorale qui jette le désordre dans son diocèse. On renvoie au comité de législation pour qu'il propose une loi, à l'effet de diriger les évêques dans l'administration de leurs fonctions. Un membre propose la réduction de leur traitement à 4000 liv., mais on passe à l'ordre du jour.

On dénonce Lamarche, directeur de la fabrique des assignats, qui, le matin, a donné sa démission. On ordonne son arrestation & l'apposition soudaine des scellés chez lui.

Les départemens des côtes, depuis la Loire jusqu'à la Gironde, proposent de faire une garde extraordinaire pour se défendre contre les invasions. Mention honorable.

On décrète une somme de dix millions pour la réfection des routes.

La section de la Réunion, autrefois Beaubourg, vient offrir 228 hommes prêts à partir aux frontières; ils seront armés & équipés mercredi. Le contingent de chaque section est de 200 hommes, 228 se sont présentés avant même que le décret ait été notifié. Si cette ardeur se communique à toutes les communes de l'empire, les trois cents mille hommes demandés ne tarderont pas à être sur pied. Cette offrande est reçue avec le plus vif enthousiasme. On permet à cette troupe de défilé.

Le ministre de la marine envoie les noms de ses six adjoints.

Une lettre de Rochambeau, gouverneur général des îles sous le vent, annonce que le calme est prêt à se rétablir à Saint-Domingue, que les noirs sont presque tous subjugués, qu'il a fait prendre Thibaud l'archevêque, d'Augy & Santonax, prévenus de vouloir rendre la colonie indépendante, & que Montesquiou, gouverneur de la province du Sud, a quitté son poste. Le ministre prévient que les prisonniers sont arrivés à Rochefort.

On règle le mode de la répartition du recrutement qui se fera dans chaque département, en raison de sa population. On détermine ceux qui sont exempts de concourir à l'enrôlement; on autorise les communes à faire contribuer les riches, sur lesquels le sort ne tombera pas, pour l'habillement & l'équipement des nouvelles troupes.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 33. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.